

Aquathlon des Collines 18 Juillet - Règlement 2021

L'association TC2R (Triathlon Club des 2 Rives) organise un aquathlon, épreuve sportive qui consiste à enchaîner natation et course à pied dans cet ordre et sans arrêt du chronomètre entre les deux disciplines le dimanche 18 Juillet 2021.

Les départs et arrivée sont situés à la base de loisirs du lac des Vernets à Saint-Barthélemy de Vals .

Les épreuves suivantes sont au programme selon les distances et catégories ci-après.

Epreuves

Départ 9H : XS (nés en 2009 et avant) Benjamins à vétérans 500 m natation et 2 500 m CàP

Départ 10H : S (nés en 2005 et avant) Cadets à vétérans 1 000 m natation (avec sortie à l'australienne) et 5 000 m CàP

Conditions de participation

La participation aux différentes épreuves implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement. Le non-respect du règlement pourra être sanctionné par une disqualification. Sur l'ensemble des épreuves, la réglementation sportive de la Fédération Française de Triathlon est appliquée. Les concurrents s'engagent à adopter une attitude respectueuse de l'environnement et des parcours qui leur sont proposés. Tout contrevenant sera disqualifié par l'organisation. Le présent règlement pourra être modifié, et les concurrents inscrits en seront informés par mail ou par affichage le jour de l'épreuve. Les concurrents devront être présents au minimum 1/2 heure avant le départ de leur course afin d'assister au briefing précédant le départ.

L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile organisateur qui couvre les organisateurs et les concurrents en responsabilité civile. - Les organisateurs ne peuvent être en aucun cas tenus pour responsables en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé des participants, à une préparation insuffisante ou en cas de vol.

L'organisateur attire l'attention des participants sur l'intérêt d'être couvert par une assurance individuelle accident en rapport avec la nature et la durée des épreuves.

Tous les compétiteurs participent sous leur propre responsabilité. Les mineurs sont sous la responsabilité de leur accompagnant. -La participation aux différentes épreuves est subordonnée à la présentation d'une licence sportive FFTRI ou d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique du triathlon ou de la course à pied et de la natation en compétition, qui

doit dater de moins d'un an à la date de la course ; ainsi que le pass compétition pour les non licenciés

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte, subis par les biens personnels des participants. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

Modalités d'inscription

Les épreuves sont accessibles avec ou sans licence. Les non-licenciés FFTRI, ainsi que les licenciés FFTRI «accueil entraînement» ou « dirigeant » doivent s'acquitter d'une assurance (reversée intégralement aux instances fédérales) : le pass-compétition à 2 €. Le pass-compétition est délivré sous réserve de la présentation : • d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la natation et course à pied ou de la discipline concernée (pour les relais) en compétition de moins d'un an à la date de l'inscription

Le pass-compétition est délivré sous réserve de la présentation :

- d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la natation et course à pied ou de la discipline concernée (pour les relais) en compétition de moins d'un an à la date de l'épreuve,
- d'une autorisation parentale pour les mineurs,
- d'une pièce d'identité,
- du paiement de l'inscription

FRAIS D'INSCRIPTION

XS (nés en 2009 et avant) Benjamins à vétérans 15€ Licencié ou 17€

S (nés en 2005 et avant) Cadets à vétérans 20€ licencié 22€

Le tarif comprend la participation à la course, le chronométrage avec puce électronique, la sécurité, les ravitaillements et un lot participant.

Les inscriptions se font uniquement par internet depuis le site www.chronospheres.fr avec paiement CB sécurisé en ligne jusqu'au Samedi 17/07 midi.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit, sauf pour les coureurs présentant un certificat médical de contre-indication au plus tard 1 semaine avant l'épreuve. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce

type de situation. Les concurrents ne se présentant pas à l'épreuve sans avoir averti préalablement l'organisation, et quelles que soient les raisons du désistement, ne peuvent prétendre à aucun remboursement des frais d'inscription, ni à aucun report d'inscription.

Aucune inscription ne sera remboursée en cas d'annulation pour force majeure, rendant impossible le maintien de la course sans risque pour les participants, organisateurs ou spectateurs, tels que, sans que cette liste ne soit limitative, intempéries, attentats ou menaces d'attentats, interdiction administrative ou préfectorale.

Dans ce cas, le coureur renonce par avance et de manière irrévocable à tout recours contre l'organisateur pour quelque cause que ce soit. En raison du contexte épidémique qui se poursuit actuellement, et par dérogation expresse au précédent paragraphe, l'organisateur prévoit un remboursement intégral du coût d'inscription en cas d'annulation générale d'origine administrative en lien direct avec l'épidémie de COVID. Le cas échéant, ce remboursement sera effectué automatiquement sur la carte bancaire ayant servi au paiement initial, sans que la personne inscrite n'ait de démarche à effectuer.

Retrait des dossards :

Les dossards seront à retirer, sur présentation de la licence ou du certificat médical et d'une pièce d'identité le jour de la course et au plus tard 30 minutes avant le début de chaque course.

Déroulement des épreuves

Exposé d'avant course Il est donné sur l'aire de départ 15' avant chaque course.

La natation

L'utilisation d'une combinaison néoprène dépendra de la température de l'eau conformément à la réglementation de la FFTRI. La décision sera prise le jour de la course. Les aides artificielles (plaquettes, gants, chaussons, tuba, palmes gilets ou autres aides à la flottaison) sont interdites. Les compétiteurs doivent porter le bonnet fourni par l'organisateur.

Aire de transition

Elle est située à proximité de la sortie de l'eau. Avant le départ, les concurrents doivent placer leur équipement de course à l'emplacement prévu et pourront le récupérer à l'issue de la course quand les organisateurs en donneront l'autorisation.

Course à pied

Tous les parcours empruntent des sols souples et plats : pelouses, terre battue. Les compétiteurs doivent porter le dossard fourni par l'organisation (parfaitement visible devant, ni plié, ni coupé) avec une fixation en 3 points.

Ravitaillements Il n'y aura qu'un ravitaillement pour la distance S, prévu à mi-parcours de la course à pied. Il y aura une collation après la ligne d'arrivée pour tous les coureurs.

Sécurité / assistance

L'organisateur se réserve le droit d'arrêter les concurrents qui ne pourraient pas continuer l'épreuve dans les conditions normales de sécurité (retard trop important, conditions météo, fatigue excessive...) et de modifier le parcours ou les épreuves en cas de mauvais temps ou pour des circonstances indépendantes de sa volonté.

Une association de secouristes assurera les premiers secours.

Chaque participant se doit de porter assistance et de signaler un coureur en détresse.

Toute assistance extérieure est interdite pendant la course. Les concurrents s'engagent à faire preuve d'esprit sportif en particulier pour les points suivants : - respect du règlement, - engagement à n'utiliser aucun moyen déloyal pour obtenir un avantage sur les autres concurrents, - engagement à aider toute personne en difficulté. En cas d'abandon, le concurrent doit informer la direction de course de son arrêt en se rendant au PC course ou poste d'assistance le plus proche.

Chronométrage

Tous les inscrits se verront remettre une puce électronique lors du retrait du dossard (puces velcros à mettre à la cheville) qui sera initialisée automatiquement sur la ligne de départ.

La puce sera détectée au départ, à la transition et à l'arrivée. Les concurrents seront classés à l'issue de l'épreuve.

La puce devra impérativement être restituée à l'organisateur à la fin de l'épreuve ou en cas d'abandon.

Respect de l'environnement

Afin de respecter l'environnement, il est strictement interdit d'abandonner des déchets (papiers, emballages plastiques...) sur le parcours. Des poubelles seront à disposition sur chaque poste de ravitaillement et des « zones de collecte » seront installées et signalées en différents points du parcours. Elles devront être impérativement utilisées par les concurrents. Les participants doivent conserver les déchets et emballages en attendant les lieux signalés par l'organisation pour s'en débarrasser. La direction de course se réserve le droit d'attribuer des pénalités de temps ou de mettre hors-course les concurrents jetant volontairement leurs déchets en dehors des zones prévues.

Droit à l'image

Les concurrents autorisent les organisateurs ainsi que leurs partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles, sans contrepartie financière, sur tous supports y compris les documents promotionnels et publicitaires.

Mesures sanitaires liées au COVID

En fonction de l'actualisation des mesures sanitaires imposées par le gouvernement, l'organisation mettra à jour le présent règlement et le publiera sur le site de la course. C'est la version publiée le jour de la course qui fera foi et devra être respectée par les participants et accompagnants.